Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231017-23_4_9-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 17 octobre 2023 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 octobre 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. X. BASSELET, John EVLARD Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mme Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSELET), Mme Marie-Andrée SION (à M. Didier DUPE), Mme Véronique DIERICKX (à M. le Maire)

Absent : M. Antoine DHALLUIN

N° 23-4-9

Foncier

Acquisition d'une emprise foncière
24 Ter, avenue Jean Baptiste Lebas

Cadastré section AX n°136 p

Rapport de M. le Maire,

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du cadre de vie et suite à la mutation foncière programmée d'une parcelle privée sise au 24 Ter Avenue Jean Baptiste Lebas, la commune a fait connaître au propriétaire l'intérêt qu'elle porte à l'acquisition d'une partie de son emprise.

A ce jour non exploitée et servant au stationnement local, cette parcelle appartient à l'indivision Dobigies / Fauvarques.

Cadastrée en AX 136p pour une contenance d'environ 110 m² (détachée d'une parcelle d'env. 1609 m²), cette acquisition pourra répondre à l'aménagement paysager de quelques places de stationnement avec trottoir. Cet aménagement localisé viendra renforcer les futurs aménagements communautaires de voirie qui seront réalisés par la MEL dans la rue Jean-Baptiste Lebas à une période aujourd'hui non définie.

Après entente avec les propriétaires sur l'intérêt général du projet, la cession du bien a été acceptée à titre gratuit. En contrepartie, la ville a convenu de prendre à sa charge les frais de division, de mutation et de remise en état du site en façade de rue (élagage, pose de clôture, déplacement de compteur et/ou de réseaux éventuels, ...).

Envoyé en préfecture le 20/10/2023
Reçu en préfecture le 20/10/2023
Publié le
ID : 059-215900903-20231017-23_4_9-DE

La valeur vénale estimée étant inférieure au seuil de 180 000,00€ le service des Domaines n'a pas été consulté.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- décider l'acquisition de la partie de parcelle sise au 24 ter, Avenue Jean Baptiste Lebas, cadastrée en AX 136 p, à titre gracieux et à payer les frais de division et de mutation ;
- décider la prise en charge par la ville des frais de remise en état du site en façade de la rue (élagage, pose de clôture, déplacement de compteur, ...) ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 10 octobre 2023

Vote à l'unanimité

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,

B. JEAN-BAPTISTE

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire